

# Le Traité de l'Antarctique

par Gérard Vergnolles

## I- limites de l'Antarctique

L'Antarctique ne compte aucun habitant (permanent). On considère généralement qu'il comprend le continent et qu'il s'étend jusqu'au 60° parallèle, soit sur 14 107 000 Km<sup>2</sup>.

Certaines îles subantarctiques dites australes entre les parallèles de 37° à 60° n'entrent pas dans le traité.

Elles sont reconnues comme dépendances de la France, de la Grande Bretagne, de l'Australie de la Nouvelle- Zélande, de la Norvège et de l'Afrique du Sud.

